

2

**VOTRE
PHARMACIEN,
ENCORE +
PRÉSENT
POUR
VOUS**

PRESCRIRE DES ANALYSES DE LABORATOIRE

VOTRE PHARMACIEN EST MAINTENANT AUTORISÉ À EXERCER DE NOUVELLES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES. L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC A PRODUIT **7 FICHES** POUR VOUS INFORMER SUR CHACUNE D'ENTRE ELLES.



Votre pharmacien peut maintenant **prescrire certaines analyses de laboratoire** pour s'assurer que votre thérapie médicamenteuse est efficace et sécuritaire.

Pourquoi mon pharmacien me prescrit-il une analyse de laboratoire ?

L'analyse de laboratoire est un moyen additionnel pour votre pharmacien de s'assurer, en collaboration avec votre médecin, que les résultats obtenus avec votre médicament sont bien ceux visés. Cela lui permet aussi d'identifier et d'analyser les problèmes liés à un traitement afin de les résoudre ou de les prévenir. Certains tests peuvent donner des indices sur la façon dont votre corps réagit aux médicaments.

Est-ce que mon pharmacien peut me prescrire une radiographie ?

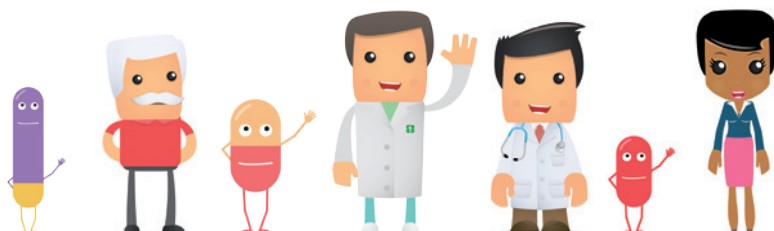
Non. Votre pharmacien ne pose jamais de diagnostic. Il ne peut donc pas prescrire de radiographie et d'analyses qui visent à diagnostiquer des problèmes de santé. Il peut prescrire certaines analyses précises, c'est-à-dire celles qui lui permettent de faire le suivi des médicaments que vous utilisez, par exemple une analyse permettant de constater si un médicament anticoagulant est efficace, ou pour constater si un médicament n'a pas d'effets indésirables sur un organe comme votre foie.

Comment procède mon pharmacien pour obtenir une analyse de laboratoire ?

Afin d'éviter le dédoublement des tests, votre pharmacien doit d'abord s'assurer qu'un résultat récent de l'analyse désirée n'est pas disponible autrement. Il vous demandera donc, probablement, si vous avez déjà eu récemment des prises de sang et vérifiera si les tests passés correspondent à ceux dont il aurait besoin. Pour ce faire, vous êtes un allié important puisque vous pouvez l'informer des derniers tests que vous avez passés.

S'il y a lieu, votre pharmacien prescrira l'analyse dont il a besoin et inscrira dans votre dossier les motifs pour lesquels il l'a fait. Il s'assurera ensuite que l'analyse a été réalisée, recevra le résultat et le communiquera à votre médecin. Il pourrait en discuter avec lui, selon le cas.

Selon les résultats de cette analyse, il serait possible qu'aucun changement ne soit apporté à votre médication, mais il se pourrait également que votre pharmacien décide de modifier celle-ci et de faire un suivi régulier avec vous et votre médecin. Toutefois, si une prise en charge immédiate est nécessaire, il pourrait plutôt vous inviter à consulter rapidement un médecin ou encore à vous rendre à l'urgence.



**POUR EN SAVOIR PLUS
VISITEZ LE www.opq.org**



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous



OrdredespharmaciensduQuebec



OrdrepharmaQc

